



OFFICE DE TOURISME
DE NANTERRE

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU JEUDI 11 MAI 2023**

Lieu : 4 rue du marché – Nanterre, à 18h.

Présents (18) : M. Lenglet, M Voisin, Mme Cailloux, Mme Lebrun, M. Vignau Marc, Mme Cluzeaud, Mme Séguis, M Coric, Mme Bellessort, M Varrin, M Isla, M Demont, Mme Jarry, Mme Mandar, Mme Herbin, Mme Foucault, Mme Hamida, Mme Laconici

Excusés ayant donné leur pouvoir (10) : M. Laconici, M et Mme Hellio, M Bonnot, Mme Paris, Mme Lecaudey, Mme Louart, Mme Vuillaume, M et Mme Lucia, M Varlez, M. Espada, M Michel.

Excusés (6) : Mme Barge, Mme Verdole, M Gerber, Mme Manchon, Mme Depretz, M Vignau Pierre

Invitée : Mme LEGRAND (salariée)

Ordre du jour :

1. Allocution de bienvenue
2. Compte-rendu et adoption du Rapport d'Activités 2022*
3. Rapport et compte-rendu financier de l'année 2022 *
4. Adoption du bilan de l'exercice clos au 31/12/2022* et affectation du résultat 2022
5. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023*
6. Questions diverses
7. Renouvellement du Conseil d'Administration

** Les documents correspondants ont été transmis en amont de l'AG aux adhérents de l'Office de Tourisme*

1. Allocution de bienvenue par la directrice

Mme Legrand, directrice, précise qu'elle animera exceptionnellement cette AG à la place du Président, M. Campos décédé en février 2023 (et ce, en accord avec le CA sortant). Elle souhaite la bienvenue aux personnes présentes, donne communication des pouvoirs accordés par des adhérents pour cette réunion, rend un hommage à M Campos, puis aborde l'ordre du jour.

2. Compte-rendu et adoption du Rapport d'Activités 2022 (cf rapport d'activités 2022)

Mme Legrand rappelle qu'en 2022 :

- L'association avait un CA de 10 personnes et comptait 58 adhérents (contre 24 en 2021).
- Les 8 principales missions de l'OT en 2022 :
 1. Informer, guider et conseiller : accueil de plus de 4000 visiteurs (retour à des niveaux d'avant pandémie)
 2. Mise à disposition d'un large choix de brochures : sur Nanterre, les Hauts-de-Seine et l'Île de France
 3. Programme d'activités : Les nouveaux partenariats ont permis de proposer 30 activités (visites et ateliers) soit 3 par mois (sauf juillet-août) au lieu de 2 précédemment.

MV

4. Participer et promouvoir des événements (de locaux à nationaux) : émission de radio France Bleu (juillet), Journées Européennes de l'Archéologie (juin) et du Patrimoine (septembre), Fête des commerces de proximité (octobre)...
 5. Participer à l'organisation de la Ferme Géante : retour au format habituel avec une quarantaine d'exposants, une vingtaine d'animations et une centaine d'animaux.
 6. Gérer un espace boutique : billetterie Nanterre92, produits de partenaires locaux dont miel de Nanterre et ouvrages de la SHN et des cartes postales autoproduites (l'OTN est le seul à en proposer sur Nanterre)
 7. Gérer un espace d'exposition ouvert à tous les Nanterriens : 11 expositions dont une spéciale « 30 ans, 30 artistes, 30 œuvres » pour célébrer les 30 ans de l'association (à noter, vernissage en présence de M. Le Maire)
 8. Animer et gérer une présence numérique : site internet, réseaux sociaux (Facebook et Instagram), newsletters
- L'OTN célébrait ses 30 ans et a obtenu le label « accueil vélo » (1^{er} site labélisé sur Nanterre)

Pour finir, sont abordés les projets pour l'année 2023 : l'équipe se prépare à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et souhaite offrir de nouveaux produits (timbres, cartes postales) et services (wifi, carte murale, circuits en ville dont un en centre-ville, brochure des incontournables disponibles en 10 langues...) etc.

➔ **Le rapport d'activités 2022 est adopté avec 27 votes « pour » (18 présents et 10 pouvoirs), 1 abstention et aucun « contre »**

3. et 4. Rapport et compte-rendu financier (cf rapport des comptes annuels) et Adoption du bilan de l'exercice clos au 31/12/2022 et affectation du résultat 2022

M. VOISIN, Trésorier, présente les comptes et souligne les points suivants – conformément à ce qui a été transmis par l'expert-comptable de l'association lors de la remise des comptes:

- Le bilan de l'exercice comptable est positif dans son résultat comme dans les faits ce qui démontre une gestion saine.
- Le résultat positif est dû au décalage de projets prévus qui n'ont pu être réalisés en 2022. Ce résultat reste exceptionnellement haut mais l'OTN prévoit d'utiliser une partie de son fond associatif pour réaliser des actions d'envergure demandant des dépenses importantes ces prochaines années.
- La subvention de la Ville est restée stable, d'un montant de 104 000 €. Ce qui est une chance pour l'association au vu du contexte économique actuel. Cela permet de couvrir les besoins en fonctionnement. Nous avons également obtenu, 34 000 € de la ville pour l'organisation de la Ferme Géante, une subvention de la Région à utiliser sur plusieurs années ainsi qu'un don de 500€ de notre banque le Crédit Mutuel.
- Les charges de personnel représentent le plus gros des dépenses (ce qui est normal pour une association ayant des employés) et celles de fonctionnement sont stables.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'intégrer le résultat de l'exercice aux fonds associatifs.

Temps de questions / réponses

- Mme Jarry demande des explications sur le fonds associatif. M Voisin précise que cela vient en grande partie des excédents datant de la création de l'OTN qui ont été placés en SICAV puis lors du changement de banque sur un livret bleu. Mais également d'un changement dans la gestion de l'association puisque depuis 5 ans environ l'OTN cherche des moyens de financements supplémentaires afin de ne pas dépendre uniquement de la subvention municipale. Par exemple,

en 2022, 10 000€ du fond associatif étaient prévus pour financer la célébration des 30 ans l'OTN mais une partie des dépenses a été prise en charge par un sponsor. Mme Legrand précise également que durant la pandémie, l'OTN a peu dépensé en 2020 et 2021 ce qui a augmenté le fonds associatif.

- M Varrin mentionne la volonté de l'OTN de créer un 3^e poste et demande comment il sera financé ? Et pour effectuer quelles tâches ? Mme Mandar répond que le Conseil d'Administration cherche activement une solution viable sur le long terme (financièrement et pour le poste). Et précise que le fonds associatif sera utilisé mais seulement partiellement. Mme Legrand souligne qu'avoir une 3^e personne permettrait d'être plus mobile sur l'ensemble du territoire de Nanterre et d'entreprendre de nombreux projets que l'équipe ne peut réaliser actuellement faute de temps (visites guidées, meilleure collaboration avec les différents acteurs de Nanterre, services pour les groupes, Nanterriens et CSE, améliorer la visibilité de l'offre accessible...etc)

→ Le rapport financier et le bilan 2022 sont adoptés avec 28 votes « pour » (18 présents et 10 pouvoirs) et aucun « contre »

→ L'intégration du résultat au fond associatif est adoptée avec 28 votes « pour » (18 présents et 10 pouvoirs) et aucun « contre »

5. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023 (cf budget prévisionnel)

Mme LEGRAND précise qu'il y a eu une mise à jour dans le document du budget prévisionnel depuis sa validation par le CA et l'envoi pour l'AG car la subvention 2023 de la Mairie est de 105 000 € (contre les 107 500€ espérés). Puis elle présente les grandes lignes :

- Il y a une baisse de certains postes de dépenses qui avaient exceptionnellement été augmentés pour célébrer les 30 ans de l'OTN.
- Il y a une hausse – voire une stabilité pour certains postes de dépenses en vue de réaliser les projets prévus pour 2023 et les reports de 2022. Cela impacte notamment les postes « achat de matériels », « achat de prestations », « catalogues et imprimés »
- Le poste de dépense « téléphonie » reste élevé en prévision du passage de l'ADSL à la fibre qui entraînera une hausse des coûts et de l'installation d'un wifi réservé au public.
- Le poste de dépense « adhésions » diminue en 2023 car l'OTN a quitté Apidae (équivalent 600€)

A noter qu'en 2022, il y a eu un dépassement du budget prévu pour l'affranchissement pour l'achat d'une grande quantité de timbres gris avant la fin de sa commercialisation. Et que les recettes FG sont de 38 000€ car la Mairie n'a versé que début 2022 les 4 000€ restant pour l'année 2021.

Elle conclut en disant que le budget prévisionnel est équilibré et propose d'utiliser le fonds associatif en cas d'imprévu.

Temps de questions / réponses

M Varrin demande où sera entreposé le vélo de l'OTN. Mme Legrand précise que l'OTN dispose d'une réserve dans le parc des Anciennes Mairies.

→ Le budget prévisionnel 2023 est adopté avec 28 votes « pour » (18 présents et 10 pouvoirs) et aucun « contre »

6. Questions diverses

M Coric demande quelle disposition est prévue en cas d'exposition d'un regroupement d'artistes souhaitant exposer à l'OTN. Mme Legrand répond que le cas ne s'est encore jamais présenté et que la question sera abordée lors du prochain Conseil d'Administration.

7. Renouvellement du Conseil d'Administration

M. Voisin (trésorier) préside exceptionnellement l'élection des membres du Conseil d'Administration (CA) de l'OTN, conformément à l'ordre du jour.

Il commence par rappeler que sans indication contraire des membres du CA sortant, ils sont candidats à leur réélection. Il présente ensuite les 2 personnes ayant manifesté à intégrer le CA lors de cette AG:

- Marc Vignau
- Jean-Antoine Isla

En conséquence, il est proposé d'élire au Conseil d'administration les 11 personnes suivantes :

- Murielle Cailloux
- Mokhtaria Hamida
- Jean-Antoine Isla
- Sylviane Laconici
- Sylviane Lebrun
- Jean Lenglet
- Marie-Thérèse Lucia
- Brigitte Mandar
- Marc Vignau
- Pierre Vignau
- Jean-François Voisin

La proposition est acceptée avec 28 votes « pour » (18 présents et 10 pouvoirs) et aucun « contre »

Dans une volonté de transparence au vu du contexte (élection d'un nouveau bureau suite au décès du président sortant), M. Voisin propose de tenir le CA devant les adhérents présents.

M. Voisin propose aux membres du CA :

- De voter la reconduction de l'ensemble des membres du bureau sortant aux postes qu'ils occupaient
- D'intégrer Mme Cailloux et Mme Laconici au bureau dans des postes d'adjointes qui seront définis ultérieurement
- D'élire M. Marc Vignau président de l'association car il est Nanterrien, connaît bien la ville et son tissu associatif, et surtout a de l'expérience dans la gestion d'association.

En conséquence, il est proposé que le nouveau bureau soit composé comme suit :

- Marc VIGNAU, à la fonction de Président
- Jean-François VOISIN, à la fonction de Trésorier
- Marie-Thérèse LUCIA, à la fonction de Secrétaire
- Brigitte MANDAR, à la fonction de responsable de l'information, des animations et des événements
- Murielle Cailloux et Sylviane Laconici aux fonctions d'adjointe dont les postes seront définis en réunion de Bureau.

L'ensemble des propositions est accepté avec 10 votes « pour » (9 présents et 1 pouvoir)

La séance est levée à 19h et est suivie d'un Conseil d'Administration

Fait à Nanterre le 16/05/2023.



Office de Tourisme
de Nanterre
4, rue du Marché
92000 NANTERRE
Tél 01 47 21 58 02 - Fax 01 47 25 99 02
info@ot-nanterre.fr - www.ot-nanterre.fr
SIRET 384 467 619 00019 - APE/NAF 7990Z

Marc VIGNAU
Président